

« Les files d'attente aux impôts ont toujours existé »

Questions à ▶

Etienne Effa, administrateur général des finances publiques de Moselle



affluence car une nouvelle

déclaration suscite toujours de l'inquiétude. Mais les files d'attente ne sont pas nouvelles, elles ont toujours existé. Il y en avait bien plus avant la période du coronavirus quand les usagers déclareraient moins en ligne ou même par téléphone. Le numéro d'appel national a aussi un niveau de sollicitation très élevé ce qui réajuste sur le niveau d'accueil physique. Avec l'échéance retardée, il faut espérer que les gens relâchent la pression sur le téléphone.»

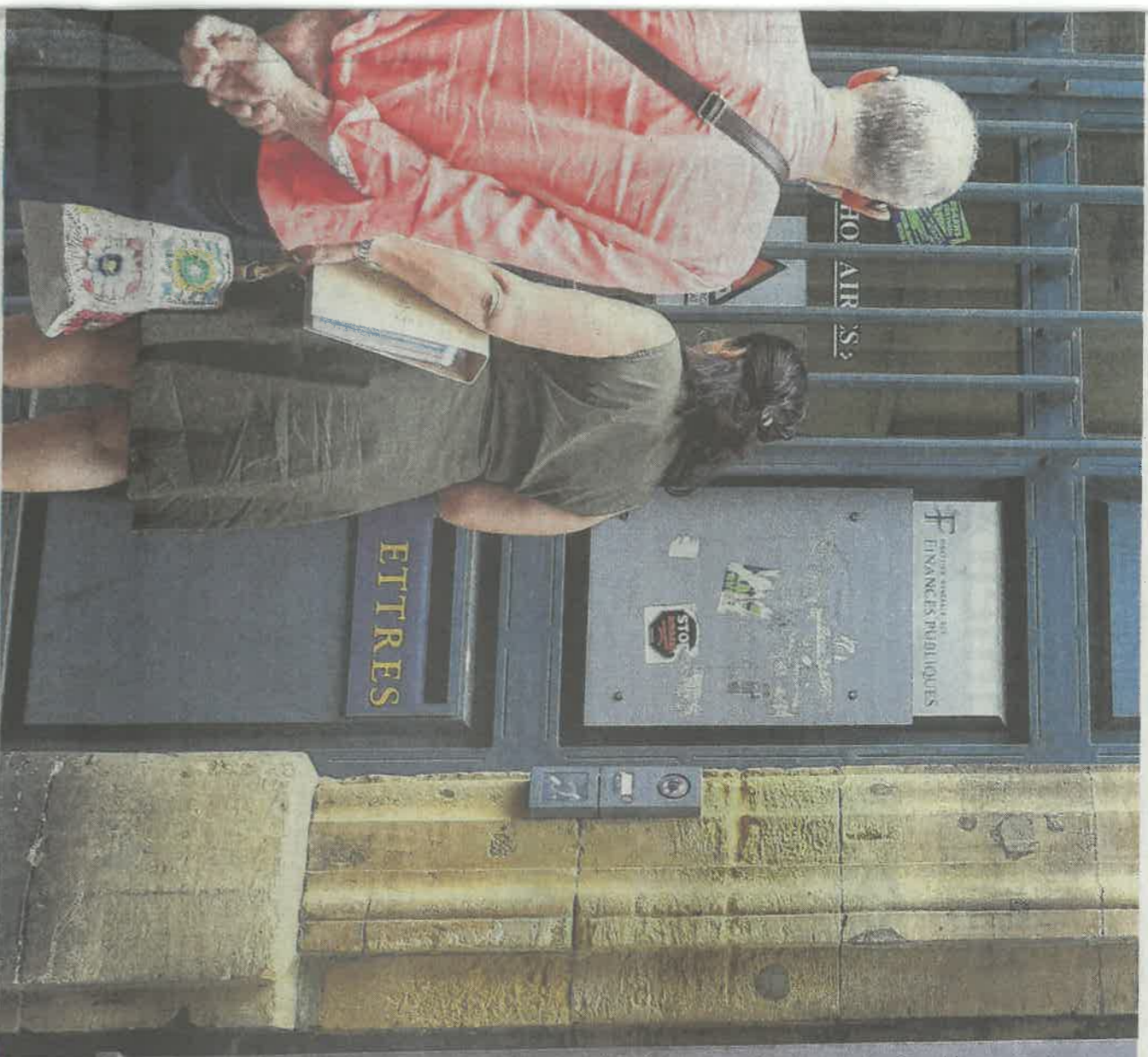
Le délai supplémentaire accordé a-t-il vraiment un impact ?

« Il permet de décroître la pression sur les propriétaires et réduire l'affluence au guichet. Ça désengorge les services. Ce que je souhaite, c'est que les gens viennent vraiment pour la problématique d'occupation et non de descriptif du bien ou de contestation. Pour ces derniers, il y a jusqu'à la fin de l'année pour le faire.»

Comment le délai est rallongé, allez-vous recruter ?

« Non. Pour traiter ce genre de question, il faut des agents qui connaissent bien le sujet, on ne peut pas recruter pour un mois. Cela passe par une priorisation différente des tâches à faire au sein des services.»

• Propos recueillis par C. Morelle



Briey / Déclaration des biens immobiliers : quels sont les motifs de réclamation ?

« La décision a été prise par le ministre le dernier week-end de juin. Les directions départementales des finances publiques ont donc communiqué dès le début de la semaine suivante : la date limite de déclaration de ses biens immobiliers en ligne a été repoussée du 30 juin au 31 juillet. » Une sage décision qui a permis de retirer un peu de pression des épaules des usagers comme des personnels des impôts, Bertrand Gautier, directeur des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, livre un chiffre : 60 % des propriétaires ont rempli la déclaration. Il rappelle que ce document était à remplir dès janvier.

Langage cadastral versus langage immobilier

Évidemment, c'est dans la dernière ligne droite que de nombreuses personnes s'en sont saisies. Avec les difficultés éventuelles inhérentes. « Il est légitime que l'on reçoive beaucoup d'appels téléphoniques, et nous ne sommes pas taillés pour faire face à des telles sollicitations. Il faut laisser un peu de temps... » Cela passe



La date limite de déclaration de ses biens immobiliers en ligne a été repoussée du 30 juin au 31 juillet. Photo Olivier CHATY

par le 0809 401 401 ou via la messagerie sécurisée disponible depuis son espace sécurisé des impôts.

Quels sont les motifs de réclamations ? « D'abord, il y a les propriétaires qui n'ont pas d'accès internet et qui nous contactent ou viennent nous voir physiquement. Ensuite, les propriétaires qui constatent une différence entre la description de leur bien et ce qu'ils imaginaient. En fait, le langage cadastral est différent du langage immobilier. Exemple : la salle de bain compte pour une pièce. On peut assister à un décalage dans la comptabi-

lisation de la surface. »

Pour autant, les éléments figurant dans la déclaration prérépompent ceux établis pour le paiement de la taxe foncière.

Donc, rien de nouveau. Le directeur départemental rappelle l'objectif essentiel de cette déclaration : « Fabiliser le statut d'occupation des biens immobiliers. » S'il s'agit de sa résidence principale, d'une résidence secondaire (tous jours soumise à la taxe d'habitation), ou d'un local qu'on loue. Tout devrait être au carré d'ici à l'automne.

• Olivier Chaty

Les finances publiques en chiffres

- En Moselle, plus de 90 000 contribuables utilisent encore la déclaration papier.

- Il y a 1 150 postes-agents à la Direction départementale des finances publiques (DDFP) en Moselle.

- 125 000 piscines ont été détectées par Google au niveau national. Soit environ 2 000 piscines pour la Moselle.

- Il y a dans le département sept centres des finances publiques. Il existe aussi 33 lieux de réception France services et une vingtaine d'accueils du public dans les mairies... qui sont beaucoup moins engorgés.

- 0 809 401 401 : le numéro pour (tenter de) joindre les finances publiques.

- Déposer sa déclaration de revenus après la date limite (8 juin en Moselle en ligne et 22 mai en papier) s'accompagne d'une majoration de 10 % de l'impôt. Et plus vous

laissez traîner, plus la facture est salée : 20 % de majoration si la déclaration est faite dans les 30 jours suivant la mise en demeure, mais cette majoration passe à 40 % au-delà de ces 30 jours. Des intérêts de retard peuvent aussi vous être appliqués. Ils s'élevaient à 0,2 % de l'impôt dû par mois de retard.

- Grâce à la loi de finances 2023, le barème de l'impôt sur le revenu a été revalorisé de 5,4 % face au contexte inflationniste. L'indexation du barème sur l'inflation est en effet la règle depuis 1969, à l'exception de 2012 et 2013, années marquées par une inflation faible.

- Petit cadeau estival qui tombe à pic. Pour les Français ayant trop payé d'impôts à la source sur leurs revenus de 2022, la DGFIP effectuera un remboursement par virement le 24 juillet ou le 2 août.



Les Mosellans avaient jusqu'au 8 juin (en ligne) pour déclarer leurs revenus de 2022. Photo Julio Pelaez